



MAIRIE EPOUVILLE

Côte du Cap

76133 Epouville

Tél : 02.35.30.07.40

Epouville, le 3 juin 2024

Madame, Monsieur,

Vous venez de retirer le dossier de demande de subvention pour votre association.

Dans ce dossier vous y trouverez, le règlement des attributions des subventions, ainsi qu'un ensemble de documents à compléter, comportant notamment un suivi comptable de l'année en cours.

Nous tenons à vous faire savoir qu'une attention toute particulière sera portée chaque année sur l'octroi des subventions. Nous souhaitons être équitable pour nos associations épouvillaises. Nous vous rappelons que malheureusement les dotations de l'Etat sont de plus en plus réduites d'année en année. Notre commune se doit d'être vigilante sur son budget communal.

Le dossier complet devra être déposé en Mairie avant la date du 31 décembre 2024.

Si vous avez des demandes particulières, type anniversaire de l'association, ou d'autres gros projets, n'hésitez pas à nous les indiquer, afin de les étudier.

Pour rappel tout dossier incomplet ne sera pas étudié par la commission.

Nous vous rappelons que la Mairie est à votre écoute.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Marie LEMATTRE

Adjointe au Maire

*Chargée des associations non sportives*



Julien DELAHAIS

Adjoint au Maire

*Chargé des associations sportives*